

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

Présents : Christine BOURGEON, Claire CHAPUIS, Françoise BERNARD, Fabienne DAUVERGNE, Isabelle DEPUYDT, Alain GUILLET, Michael LITTFASS,

Excusés : Isabelle PAGEAULT, Jean CHAPUIS (pouvoir Claire CHAPUIS), Marianne COULAS (pouvoir Christine BOURGEON, Robert LEBOEUF (pouvoir Michael LITTFASS)

Secrétaire de séance : Fabienne DAUVERGNE

La séance est ouverte à 20H30. Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

1) AFFOUAGES

Cette année, les affouages se feront sur la coupe 313 (En Mergeru). Le prix est maintenu à 55 € la portion. Il est rappelé que le volume maximal pour un affouagiste est de 30 stères. Les têtes de chêne seront vendues séparément à 4 € le moule.

Les inscriptions sont ouvertes en mairie du 18 septembre au 26 octobre 2018. Une réunion sera organisée avec les affouagistes (la date sera communiquée ultérieurement).

Un chêne tombé dans la coupe n° 12 a été attribué à l'Ébénisterie CHAPOT pour un montant de 45 €.

L'ONF nous a transmis un devis pour le broyage de 2 ha de buis morts pour un montant de 394.17 € TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

2) CENTRE DE GESTION

La Communauté d'Agglomération du Grand Chalon a demandé son retrait du Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2019. Ce retrait a été validé par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Il est demandé à l'ensemble des communes adhérentes au CDG de se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce retrait.

3) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : ZONE D'ACTIVITES ECHO PARC

La Communauté de Communes "Entre Saône et Grosne" a validé par délibération en date du 17 juillet 2018 l'acquisition gratuite à la commune de Sennecey-le-Grand d'un ensemble de parcelles représentant une surface de 3 ha.

Il est demandé aux conseils municipaux des communes membres de valider cette acquisition.

Le conseil municipal de la commune de Mancey valide à l'unanimité la proposition d'acquisition de ces terrains par la Communauté de Communes.

4) VENTE DU TERRAIN COMMUNAL

Le terrain cadastré E 686 d'une surface de 2 033 m² appartenant à la commune a été mise en vente par l'intermédiaire d'une agence immobilière au prix de 30 € le m². Une proposition d'achat est arrivée en mairie au prix de 15 € le m². Le conseil municipal ne souhaite pas accepter cette proposition et valide à l'unanimité des membres présents, après examen des retours faits par l'Agence immobilière, un prix de 20 € le m² net vendeur.

L'acheteur éventuel sera informé de la décision du conseil.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 12 novembre à 20 h 30.

Le Maire, Christine BOURGEON